

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2011

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Martine HENNENFENT (ayant donné pouvoir à M. Sornin), Annie GOUJAT (ayant donné pouvoir à M. Gousseau), Guy BRISE (ayant donné pouvoir à M. Lamirault), Serge COMTE (ayant donné pouvoir à M. Planche), Fabienne JARRIAULT (ayant donné pouvoir à Mme Grizon), Martine HERAULT (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Didier PRIVE (ayant donné pouvoir à Mme Clément-Thimel), Yves GUIGNOUARD, Claudine Van MELCKEBEKE, Jean-Luc GRATECAP, Magali LARGE.

Le conseil municipal a désigné Mme Anne CLEMENT-THIMEL comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2011 a été approuvé.

2012/01 Subvention de fonctionnement à l'Association Syndicale Autorisée du Marais Gâtineau

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération du Syndicat de l'Association Syndicale Autorisée du Marais Gâtineau dont la Commune est membre sollicitant une subvention de 1.400 € pour la réalisation d'une étude de travaux d'entretien et de restauration du marais,

Considérant l'intérêt de cette étude,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix (Mme DUBOIS, par ailleurs Présidente de l'ASA n'ayant pas participé à la délibération)

Décide d'attribuer une subvention de 1.400 € à l'Association Syndicale Autorisée du Marais Gâtineau.

2012/02 Adhésion de la Commune à l'Université Populaire du Littoral Charentais

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur l'adhésion de la Commune à l'association « Université Populaire du Littoral Charentais »,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adhérer à l'Association « Université Populaire du Littoral Charentais » et s'engage à s'acquitter du montant de l'adhésion.

2012/03 Autorisation à défendre (contentieux Brochard c/ Commune – plan local d'urbanisme)

Le Conseil Municipal,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, approuvé le 26 mai 2011, fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de la part de M. Daniel BROCHARD,

Considérant qu'il convient de défendre à l'action engagée,

Appelé à délibérer sur cette autorisation à défendre,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à défendre à l'action engagée par M. Daniel BROCHARD contre le Plan Local d'Urbanisme de la Commune et à toutes celles qui viendraient à l'être par le requérant et ce, devant toutes les juridictions et au besoin à faire appel des décisions prises

Charge le Cabinet SEBAN de la défense des intérêts de la Commune.

2012/04 Modification du tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois communaux afin de prendre en compte le départ d'un agent en retraite titulaire du grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet, remplacé par un agent titulaire d'un grade différent créé par le Conseil Municipal le 19 octobre 2011,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide de modifier le tableau des emplois communaux en supprimant un emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2012.

La séance a été levée à vingt et une heures quinze.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Anne CLEMENT-THIMEL

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Marcel LAMIRAULT

Bénédicte BECONNIER

Patrick PHILBERT

Sylvie POUVREAU

Rodolphe CHAVIGNAY

Gaston BERITAULT

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE

Jacques SIMONNEAU